

N° 7158¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2016-2017

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL****modifiant le règlement grand-ducal du 14 novembre
2016 concernant la protection de la sécurité et de la
santé des salariés contre les risques liés à des agents
chimiques sur le lieu de travail**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

(19.7.2017)

Par sa lettre du 4 juillet 2017, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de règlement grand-ducal repris sous rubrique.

Le présent règlement grand-ducal vise à modifier l'annexe I du règlement grand-ducal du 14 novembre 2016 concernant la protection de la sécurité et de la santé des salariés contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, en y intégrant les nouvelles valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle, telles que fixées par la directive (UE) 2017/164 de la Commission du 31 janvier 2017 établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives de la Commission 91/322/CEE, 2000/39/CE et 2009/161/UE.

Le projet de règlement grand-ducal sous avis transpose fidèlement cette directive.

*

La Chambre des Métiers n'a aucune observation particulière à formuler relativement au projet de règlement grand-ducal lui soumis pour avis.

Luxembourg, le 19 juillet 2017

Pour la Chambre des Métiers

Le Directeur Général,
Tom WIRION

Le Président,
Tom OBERWEIS

